Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212902357-20251211-235_D76__25-DE

Le Relecq Kerhuon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 DECEMBRE 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 11 décembre, à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Relecq-Kerhuon, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent PÉRON.

Date de convocation : 27 novembre 2025 Date d'affichage : 27 novembre 2025

Etaient présents :

- M. PÉRON Laurent — Maire

- Mme BOURNOT-GALLOU Claudie
- M. MORVAN Philippe
- M. RÉA Larry
- Mme BOULIC Chantal
- M. LE BERRE Ronan
- Mme CALVEZ-RÉA Annie
- M. PÉRON Patrick
- M. OLLIVIER Daniel

Adjoints

- M. BIANIC Bertrand
- Mme MÉVELLEC-SITHAMMA Monique
- Mme LAVERGNE Pauline
- M. LIZIAR Pierre-Yves
- Mme LAGATHU Danièle
- Mme CADIOU Chantal
- Mme SAHLI Mouna
- Mme NICOLAS Rachel
- M. KERVRAN Patrice
- M. SEGALEN Pascal
- Mme LE CORRE Sonia
- M. MARSOLLIER Gérard
- M. RIOUAL Marc
- M. FOURMANTIN Jean-Marie
- M. BARBIER Georges
- Mme GARRIGUES-KERHASCOET Laurence
- M. L'ÉOST Erwan

Conseillers municipaux

Etaient absents :
- Mme MAZELIN Isabelle donne procuration à M. LIZIAR Pierre-Yves
- Mme DE CECCO Angélique donne procuration à Mme SAHLI Mouna
- M. SARRABEZOLLES Renaud donne procuration à Mme BOURNOT-GALLOU Claudie
- Mme LE BIHAN Véronique donne procuration à M. BIANIC Bertrand
- M. QUENTEL Jérémy donne procuration à M. MORVAN Philippe
- Mme LAVERGNE Pauline donne procuration à Mme NICOLAS Rachel (jusqu'à la délibération 235-D78-25
- Mme QUÉTIER Marie ne donne pas procuration

Madame LE CORRE Sonia a été nommée secrétaire de séance

---

235 – D76 – 25 : INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A DEMISSION

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212902357-20251211-235_D76__25-DE

235 – D76 – 25 : INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A DEMISSION

Résumé :
La présente délibération a pour objet l'installation de Monsieur Pascal Ségalen suite à la démission de Monsieur Tom Héliès.

Monsieur Tom Héliès a transmis sa démission du Conseil Municipal à Monsieur le Préfet du Finistère, qui l'a acceptée en date du 8 octobre 2025.

Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission devient définitive dès acceptation par Monsieur le Préfet.

L'article L 270 du Code Electoral précise que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit, dans la mesure où il remplit toujours les conditions d'éligibilité à la date d'attribution du siège devenant vacant ».

Dans le respect de l'article L 270 du Code Electoral, les candidats suivants de la liste de « L'union pour Le Relecq-Kerhuon » ont été sollicités par courrier.

Suite aux refus de Monsieur Benjamin Motreff, de Monsieur Alain Tascon et de Madame Catherine Pape, Monsieur Pascal Ségalen a été sollicité par courrier en date du 1er décembre 2025 et a accepté la fonction de Conseiller Municipal par mail reçu en Mairie le 2 décembre 2025.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'installer Monsieur Pascal Ségalen comme Conseiller Municipal à compter de ce jour.

Le tableau du Conseil sera modifié, tenant compte de cette installation, Monsieur Pascal Ségalen prenant rang à la suite des Conseillers Municipaux élus antérieurement dans l'ordre selon lequel ils ont accédé au Conseil.

Le Conseil Municipal prend acte de la présente délibération.

Fait au RELECQ-KERHUON, le 11 décembre 2025
Le Maire,

MAIRIE LE RELECQ KERHUON ★ Finistère ★

Laurent PÉRON